

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 06720 Numéro SIREN : 813 254 380 Nom ou dénomination : 3 H.T

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt 20229

© Sage

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD à la rubrique « INFORMATIONS »).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2018)

Si le cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI									
Total (a + b)									
Montant des revenus répartis (5)									
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si le cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné comme tel, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Montant des sommes versées				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	
1		2	3	4	5	6	7	8	
M HADJ AHMED HAKIM 2 PLACE DE LA REOUBLIQUE 93400 SAINT OVEN		50	2017	24 736					
M HADJ AHMED HACHEMI 226 BLD ANATOLE FRANCE 93200 SAINT DENIS		25	2017	25 185					
M HADJ AHMED HOCINE 14 VILLA GABRIEL SEAILLES 93160 BONDY		25	2017	25 185					
H DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle									
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		129 050		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :SARL 3HT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *12

Adresse de l'entreprise2 PLACE DE LA REPUBLIQUE 93400 SAINT OUE

Exercice précédent *17

Numéro SIRET*81325438000013

Néant*

Exercice N clos le,31122017

		Brut1	Amortissements, provisions	Net3	
Capital souscrit non appelé(I)	AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	810 000	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	AN	AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AP	AQ		
	Constructions	AR	AS	68 975	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	51 654	
	Autres immobilisations corporelles	AV	AW		
	Immobilisations en cours	AX	AY		
	Avances et acomptes	CS	CT		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	BB	BC		
	Créances rattachées à des participations	BD	BE		
	Autres titres immobilisés	BF	BG		
	Prêts	BH	BI	17 028	
	Autres immobilisations financières *	BJ	BK	0947 657	
	TOTAL (II)	BL	BM		
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BN	BO
En cours de production de biens			BP	BQ	
En cours de production de services			BR	BS	
Produits intermédiaires et finis			BT	BU	
Marchandises			BV	BW	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	8 763
		Autres créances (3)	CB	CC	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	236
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CF	CG	20 399
	Disponibilités	CH	CI		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CJ	CK	29 398	
	TOTAL (III)	CW			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CO	1 014 330	30977 055	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CP			
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Rances :	

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant repartition

N° 2051-SD2018

Désignation de l'entreprise		SARL 3HT	Néant ☐	*
Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	100	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	31		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	200		
	Réserve légale (3)	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	100		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	250		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	200		
	Report à nouveau	100	(87 709)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	100	43 002	
	Subventions d'investissement	100		
	Provisions réglementées *	100		
	TOTAL	100	(39 707)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	100		
	Avances conditionnées	100		
TOTAL	100			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	100		
	Provisions pour charges	100		
TOTAL	100			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	100		
	Autres emprunts obligataires	100		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	100	408 471	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI	100	537 317	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100	22 457	
	Dettes fiscales et sociales	100	48 518	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	100		
	Autres dettes	100		
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	100	
TOTAL	100	1 016 763		
	Ecart de conversion passif *	100		
TOTAL GENERAL	100	977 055		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	100		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	100		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	100		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	100	121 997	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	100		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En euros)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	444 103	FB		444 103	
	Production vendue { biens * services*	FD		FE			
		FG		FH			
		FJ	444 103	FK		444 103	
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée*						
	Production immobilisée*						
	Subventions d'exploitation						
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						
	Autres produits (1) (11)					21	
Total des produits d'exploitation (2) (1)						444 124	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					128 506	
	Variation de stock (marchandises)*						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					74	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					71 540	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					5 398	
	Salaires et traitements*					125 196	
	Charges sociales (10)					36 320	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					15 846
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					
	Autres charges (12)					982	
	Total des charges d'exploitation (4) (1)						383 861
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						60 264	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						
	Reprises sur provisions et transferts de charges						
	Différences positives de change						
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	Total des produits financiers (5) (1)						
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						
	Intérêts et charges assimilées (6)					16 452	
	Différences négatives de change						
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
	Total des charges financières (6) (1)					16 452	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						(16 452)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						43 811	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 132.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

[illegible]

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice :

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2054 bis-SD 2018

Exercice 2017

3112017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables art. 238 bis J du CGI doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale est devenue nulle.

Désignation de l'entreprise: SARL 3HT Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés	
	1	2	3	4	5
1 Concessions, brevets et droits similaires					
2 Fonds commercial					
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobilisés					
10 TOTAUX					

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de cessation de l'activité, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. Les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <u>SARL 3HT</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements différents aux éléments de l'actif amortissables		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	12 025	QA	9 000	QB		QC	21 025	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	9 360	QE	6 000	QF		QG	15 860		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	600	QM		QN		QO	946		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III			QU	21 984	QV	15 000	QW		QX	37 830	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	21 984	ØP	15 000	ØQ		ØR	37 830	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8		Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NV + NW + NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2052

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entrepriseSARL3HT

NéantX*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TJ
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	4A
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*		5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C
	6E		6F	6G	6H
	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
	9U		9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
		6N	6P	6R	6S
		6T	6U	6V	6W
		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du CGI

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT		Néant ☐									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A plus d'un an 3					
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	17 028			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		7 302						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		1 461						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX			VT		8 763	VV	17 028				
RENVOLS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A plus d'un an au plus 2		A plus de 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	408 471			357 449					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	22 457								
Personnel et comptes rattachés		8C	19 132								
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	24 896								
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 760								
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 730								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	537 317							537 317	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 016 763	VZ		357 449			537 317	
RENVOLS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	30 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tes auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	89 165	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT		Formulaire déposé au titre de l'IR ET		Exercice N, clos le : 31/12/2017		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA	
			de son conjoint		WB	
			moins part déductible *		WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (art. 2067-BIS)	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				IZ	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		K7	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %		I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				WN	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité expneree)	WO
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 2% des plus-values à taux zéro	MR	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
II. DÉDUCTIONS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WR	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WS	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WT	
	Régime des sociétés mères et des filiales *		{ Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		WU	
	Produit net des actions et parts d'intérêts				WV	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *					
	Majoration d'amortissement *					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2
			Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Société d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3
			ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance usagée par le report en arrière de déficit	ZI	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins D) déficit (II moins D)		KI	509	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				IL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				IN	36 509	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	

* Les modalités d'application de ces dispositions sont données dans la notice n° 2017 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL
Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise SARL 3HT

[illegible]

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

N° 2058-B-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SARL 3HT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	87 709
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	36 509
Déficits reportables (différence K4 - K5)				K6	51 200
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	51 200
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	16 151
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
		9V		9W	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne VU		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)		XU	☐
---	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DOCFIP n° 2058-C-SD2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION									
Désignation de l'entreprise SARL 3HT Néant ☐ *									
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales ZB
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(87 709)		- Autres réserves ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Dividendes ZE		
							Autres répartitions ZF		
	TOTAL I			ØF	(87 709)		Report à nouveau ZG (87 709)		
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II ZH (87 709)									
RENSEIGNEMENTS DIVERS Exercice N :									
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)						YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance						YT	1 822	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois : 8)						XQ	34 920	
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	8 130	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles : ES)						ST	26 668	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	71 540	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	2 136	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers : ZS)						9Z	3 262	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	5 398	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	52 870	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	21 360	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)						ØB	129 031	
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP				— Filiales et participations (tableau 2059-C prévu par art. 38 de la loi n° 2003-707 du 4 août 2003 relative à la sécurité financière) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour entreprise donatrice						RG		
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL	
					Plus-values à 19%	JM	Plus-values à 0%	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO	
					Plus-values à 19%	JP	Plus-values à 0%	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			Plus-values taxables à 19% (1)
			Long terme	19%	0%	
⑦	⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT Néant ☐ *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 28 % 2

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 3

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 12,8 % 4 (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 5

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 %		col. $\pi = \kappa + \lambda + \mu - \nu - \omega$
1		2	3	4	5	6	π
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relient au taux de 15 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2018

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SARL 3HT		Néant ☐ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la reserve speciale des plus-values a long terme			
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				
Prélèvements opérés	4				
	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5° et 6° paragraphes de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prelevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

CGFIP N° 2059-E-SD2018

Désignation de l'entreprise :SARL3HT

Néant

*

Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

Exercice ouvert le :01012017et clos le :31122017Durée en nombre de mois12

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	444 103
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	444 103

II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	21
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	21

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée(1)

Achats	ON	144 254
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	55 865
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	5 398
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	982
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	15 846
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	222 345

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	221 780
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	221 780
--	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV	X
---	----	---

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	444 103
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	
Période de référence	GY	du01012017au31122017
Date de cessation	HR	

VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel : *	YP	6
Effectif moyen apprentis	YF	
Effectif moyen handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée dans la C.V.E., portées en ligne OU

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société



(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 8 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3HT

ADRESSE (voie)

2 PLACE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL

93400

VILLE

SAINT OUEN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nombre de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nombre de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nombre de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nombre de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

HADJ-AHMED

Prénom

4

Nom marital

% de détention

Nombre de parts ou actions

50

Naissance :

Date

04011970

N° Département

99

Commune

MOKNEA

Adresse :

N°

2

Voie

PLACE DE LA REPUBLIQUE

Code Postal

93400

Commune

SAINT OUEN

Titre (2)

M

Nom patronymique

HADJ-AHMED

Prénom

MIEMI

Nom marital

% de détention

Nombre de parts ou actions

25

Naissance :

Date

24061975

N° Département

99

Commune

MOKNEA

Adresse :

N°

226

Voie

BLD ANATOLE FRANCE

Code Postal

93200

Commune

SAINT DENIS

Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise SARL 3HT

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre (2)		M	Nom patronymique		HADJ-AHMED		Prénoms		E	
Nom marital					% de détention		25		Parts ou actions	
Naissance :		Date	15071977		N° Département		99		Commune	
Adresse :		N°	14		Voie		VILLA GABRIE SEAILLES			
		Code Postal	93140		Commune		BONDY			
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					
Titre (2)			Nom patronymique				Prénoms			
Nom marital					% de détention				Parts ou actions	
Naissance :		Date			N° Département				Commune	
Adresse :		N°			Voie					
		Code Postal			Commune					

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins (0% du capital)

(1)

Néant

X

*

EXERCICE CLOS LE

31122017

N° SIRET

38000013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3HT

ADRESSE (voie)

2 PLACE DE LA REPUBLIQUE

CODE POSTAL

93400

VILLE

SAINT OÜEN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	Pourcentage de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	Pourcentage de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	Pourcentage de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	Pourcentage de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	Pourcentage de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	Pourcentage de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune
Forme juridique	Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)	Pourcentage de détention
Adresse : N°	Voie
Code Postal	Commune

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

3 H.T SAS

Société à Action Simplifiée au Capital de 5.000,00 Euros

Siège Social : 2, Place De La République

93400 – SAINT OUEN

R.C.S. BOBIGNY B 813 254 380

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 25 JUIN 2018.

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq juin à 10 heures, les associés de la SAS 3 H.T Société à Action Simplifiée au Capital de 5.000,00 Euros, se sont réunis au siège social : 2, Place De La République – SAINT OUEN, en Assemblée Ordinaire sur la convocation faite par le Président.

Etaient présents :

- | | |
|---|----------|
| - Mr. HADJ-AHMED Hakim, titulaire de | 50 parts |
| - Mr. HADJ- AHMED Hachemi, titulaire de | 15 parts |
| - Mr. HADJ-AHMED Houcine, titulaire de | 15 parts |

====
100 Parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur HADJ-AHMED Hakim, Président associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions conformément aux dispositions des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- 1°/ Les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- 2°/ Le rapport de la Gérance,
- 3°/ le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2017.
- approbation de ces comptes et rapports,
- affectation des résultats de l'exercice 2017.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

HH

Après un bref échange de vue, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la Gérance :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve celui-ci ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2017, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 43 001,80 Euros. Elle décide d'affecter ce déficit au poste Report A nouveau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

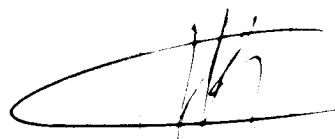
L'Assemblée Générale donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2017 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Copie Certif. forme



LA ROTONDE
CAFÉ - BAR - BRASSERIE - RESTAURANT
2 Place de la République 93400 ST OUEEN
TEL : 01 40 10 02 78
R.C.S. 813 254 380 BOBIGNY